

## **Paris soutient 132 nouveaux projets dans les quartiers populaires**

**Colombe Brossel, adjointe à la Maire, annonce que Paris va consacrer près de 545.000€ au financement de 132 projets dans les quartiers populaires. Ce budget, qui prend la forme de subventions à 107 associations, est soumis cette semaine au Conseil de Paris.**

Anne Hidalgo a fait du vivre-ensemble l'une de ses priorités. Elle tient à ce que Paris soit une ville plus inclusive, qui œuvre sans relâche en faveur du renforcement du lien social entre tous les Parisiens. Cela passe notamment par une action efficace dans les quartiers populaires de la Ville, dont l'ambition est affirmée dans le Contrat de Ville parisien 2015-2020, qui a été signé en mai 2015.

Ce contrat engage tous les acteurs publics – la Ville de Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France, la CAF de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris – à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des écarts entre les quartiers populaires et les autres territoires.

Cette semaine, Colombe Brossel, adjointe à la Maire, a proposé au Conseil de Paris d'allouer une première enveloppe de subventions 2016, qui témoigne des moyens conséquents qui sont mis en œuvre dans ce domaine.

Près de 545.000€, sous la forme de subventions à 107 associations, vont financer des projets qui répondent aux 3 axes du Contrat de ville parisien :

### **Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**

- 1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
- 2- Sécuriser les parcours professionnels
- 3- Prévenir les situations de précarité

Dans ce domaine, 46 projets sont concernés, pour un montant de 157.800€.

### **Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier**

- 4- Faire des espaces collectifs des espaces communs

5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser par le développement de démarches de médiation l'accessibilité à l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics.

Le financement portera sur 81 projets pour un montant de 352.615€.

**Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville**

6- Agir pour le développement économique local

7- Mieux insérer les quartiers dans la ville

Concernant cet axe, 5 projets pour un montant de 34.500€ seront subventionnés. Il s'agit de projets facilitant la participation des habitants aux transformations urbaines.

**Contact presse** : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)